

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 21 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 24 MARS 2016

Présents : JAQUIER Christian, BRENIAUX Blandine, CRINQUAND Mickaël,
LORENTZ Jean-Jacques, FORESTIER Arnaud, JOLY Lionel, THIEVENT Claudine

Absentes excusées : CHARLES Valérie, MAIRE Corinne

Secrétaire de séance : BRENIAUX Blandine

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Modification délibération dégrèvement
- 2) Budget assainissement :
 - Vote du compte administratif 2015
 - Approbation du compte de gestion 2015
- 3) Budget eau :
 - Vote du compte administratif 2015
 - Approbation du compte de gestion 2015
- 4) Fusion des budgets eau/assainissement
- 5) Affectation du résultat 2015 eau /assainissement
- 6) Vote du budget primitif eau/assainissement
- 7) Pudding Théâtre
- 8) Étude de devis
- 9) Communauté de Communes : prise de compétences : opération pilote aménagement numérique
- 10) Encaissement d'un chèque
- 11) Relais d'accueil et de services
- 12) Questions diverses

1) Modification délibération dégrèvement

Par courrier en date du 25 février dernier, la Préfecture nous informe que la délibération prise au conseil municipal du 2 février 2016 et reprenant mot pour mot la délibération du 12 novembre 2008 n'est pas réglementaire. La loi ne prévoit pas de limiter la possibilité de dégrèvement une fois tous les 5 ans. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité annule cette délibération qui sera modifiée suivant la réglementation.

2) Budget assainissement :

- **Vote du compte administratif 2015**

Il est présenté par le Maire par section :

Résultat de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :	62 458,66 €		
Dépenses de fonctionnement :	50 215,24 €		
		Résultat de l'exercice :	+ 12 243,42 €
		Résultat antérieur reporté :	+ 24 741,52 €
		Résultat de fonctionnement clôturé :	+ 36 984,94 €

Résultat d'investissement

Recettes d'investissement :	39 231,46 €	
Dépenses d'investissement :	51 432,15 €	
		Résultat de l'exercice : - 12 200,69 €
		Résultat antérieur reporté : + 1 045,96 €
		Résultat d'investissement clôturé : - 11 154,73 €

Résultat définitif : + 25 830,21 €

Le Maire quitte la séance avant le vote du compte administratif. La présidence est assurée par Mme Blandine BRENIAUX, premier adjoint.

Appelés à se prononcer sur la gestion du maire, les conseillers municipaux adoptent à l'**unanimité** ce compte administratif.

Le maire rentre en séance et reprend la présidence.

- Approbation du compte de gestion du comptable

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif - assainissement - de l'exercice 2015, le conseil municipal a constaté que les montants présentés sur le compte de gestion sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2015.

Le conseil **déclare** que le compte de gestion de l'assainissement pour l'année 2015, établi par le Receveur, n'appelle **ni observation ni réserve** de sa part.

3) Budget eau

- Vote du compte administratif 2015

Il est présenté par le Maire par section :

Résultat de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :	25,01 €	
Dépenses de fonctionnement :	1 938,19 €	
		Résultat de l'exercice : - 1 913,18 €
		Résultat antérieur reporté : + 19,27 €
		Résultat de fonctionnement clôturé : - 1 893,91 €

Résultat d'investissement

Recettes d'investissement :	7 080,10 €	
Dépenses d'investissement :	5 588,37 €	
		Résultat de l'exercice : + 1 491,73 €
		Résultat antérieur reporté : - 5 299,10 €
		Résultat d'investissement clôturé : - 3 807,37 €

Résultat définitif : - 5 701,28 €

Le Maire quitte la séance avant le vote du compte administratif. La présidence est assurée par Mme Blandine BRENIAUX, premier adjoint.

Appelés à se prononcer sur la gestion du maire, les conseillers municipaux adoptent à l'**unanimité** ce compte administratif.

Le maire rentre en séance et reprend la présidence.

- Approbation du compte de gestion du comptable

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif - eau - de l'exercice 2015, le conseil municipal a constaté que les montants présentés sur le compte de gestion sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2015.

Le conseil **déclare** que le compte de gestion de l'eau pour l'année 2015, établi par le Receveur, n'appelle **ni observation ni réserve** de sa part.

4) Fusion des budgets eau/assainissement

Compte tenu des possibilités offertes par l'instruction M49 et sur proposition du percepteur, **le conseil décide à l'unanimité de fusionner les budgets eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2016.**

5) Affectation du résultat 2015 eau/assainissement

Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats de 2015 des budgets eau et assainissement au nouveau budget eau/assainissement 2016, **soit 20 128,93 € (excédent global reporté) à la section de fonctionnement et 14 962,10 € (apurement du déficit d'investissement) à la section d'investissement (compte 1068).**

6) Vote du budget primitif 2016 eau/assainissement

Le conseil adopte à l'unanimité le budget 2016 eau/assainissement, équilibré en recettes et en dépenses et ainsi présenté :

Dépenses :	128 043,00	Recettes :	128 043,00
Fonctionnement :	60 367,00	Fonctionnement :	60 367,00
Investissement :	67 676,00	Investissement :	67 676,00

7) Pudding Théâtre

Le maire présente les grandes lignes du projet artistique et culturel du Pudding Théâtre pour les années 2016, 2017, 2018. Une convention territoriale de développement culturel et d'éducation artistique et culturelle est proposée à toutes les communes de la Communauté de Communes, par la ville d'Arbois qui serait porteur du projet. La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) finance le projet à hauteur de 12 000 € par an. Le coût par habitant est de 1,49 € par an durant 3 ans. **Le conseil, après avoir délibéré et voté avec 5 voix pour et 2 contre autorise le Maire à signer la convention.**

8) Étude de devis

Après étude des devis pour la réfection du talus à l'entrée du village, le conseil décide de demander des précisions sur les surfaces et le type de végétaux qui seront plantés.

Après le début des travaux de réfection de la toiture de l'église, l'entreprise constate que la charpente présente d'autres « faiblesses », dues à un capricorne présent à l'intérieur des poutres, invisibles avant l'ouverture du toit. **Le conseil accepte donc à l'unanimité le devis de l'entreprise THIERY Laurent d'un montant de 6 491 € H.T.**

Le conseil remercie toutes les personnes qui ont dores et déjà fait un don à la Fondation du Patrimoine et qui ont déjà permis de récolter 2 900 €. A noter que la souscription reste ouverte jusqu'à la fin des travaux.

9) Communauté de Communes : prise de compétences : opération pilote aménagement numérique

Le conseil, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes consistant à ajouter la disposition suivante : Aménagement de l'espace communautaire : opération pilote : « Adhésion de la Communauté de Communes à l'action d'aménagement numérique engagée par le SIDEC et engagement sur le versement de la participation financière pour les actions d'aménagement numérique. Le maire précise que cette opération est mise en place uniquement pour la commune des Arsures qui a cette opportunité de faire partie de l'extension des zones pilotes et que le coût pour la Communauté de Communes est dérisoire.

10) Encaissement d'un chèque de l'assurance

Le conseil autorise à l'unanimité le maire à encaisser un chèque de 50 € de l'assurance Groupama qui participe à l'achat de panneaux de sécurité réalisé en 2015.

11) Relais d'accueil et de services

La mairie d'Arbois nous a fait parvenir un courrier pour savoir si la commune de Pupillin acceptait de participer au relais d'accueil et de services pour l'année 2015, à savoir 4,47 € par habitant.

Le conseil décide avec 6 voix contre et une abstention de ne pas participer pour 2015 et fera un courrier à la mairie d'Arbois pour demander un changement du système de calcul afin que les communes payent en fonction de la fréquentation des habitants.

12) Questions diverses

* **Fusion des communautés de communes :** Les 66 maires des 3 intercommunalités Salins, Arbois et Poligny ont été réunis le 16 mars dernier pour donner leur avis. La fusion Arbois Poligny Salins a été retenue.

La commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) s'est réunie le 24 mars et a voté un amendement pour cette fusion à 3.

Le Préfet doit maintenant se prononcer à son tour.

INFORMATIONS

* **Soirée alambic :**

Le président de l'ASCP a remis un chèque de 721,79 € à la commune correspondant au bénéfice de la soirée. 62 personnes ont participé, tous ravis de l'ambiance conviviale et du délicieux repas cuit dans l'alambic, au Ploussard, par François. Tout le conseil le remercie vivement.

* **Une journée solidarité** sera organisée sur la commune le **samedi 30 avril 2016.**

Toutes les personnes qui auraient des suggestions ou des préconisations sur les aménagements à réaliser sur la commune peuvent les faire connaître en mairie.

* **Le conseil rappelle que l'abri bus n'est pas un panneau d'affichage.**

* Le conseil décide de ne pas donner suite à la proposition de l'écran mobile pour un cinéma en plein air.

* Des nouveaux compteurs Linky seront prochainement installés par Edf chez les particuliers. Un dossier est consultable en mairie.

* Un dossier d'information relatif au projet d'installation d'une antenne SFR sur le pylône de téléphonie mobile est disponible en mairie.

* La saline d'Arc et Senans recherche des bénévoles pour le spectacle « Lux Salina » qui aura lieu en juillet et août 2016. Si vous êtes intéressés ou si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez contacter Lorraine Molliard à l'adresse suivante : lorrainemolliard@salineroyale.com ou au 03.81.54.40.34.

* SICTOM : Les tarifs aux communes seront maintenus. **Un suivi de collecte (vérification du contenu des bacs sera effectué à l'automne.**

* L'association « La Dame Verte » de Poligny organise le dimanche 10 avril la fête de la tulipe de vigne avec un rallye pedestre et equestre qui passe sur la commune.

* Écobuage :

Un feu d'écobuage a été constaté le 23 mars 2016.

Il est rappelé que ce procédé est interdit, à toute personne, pendant toute l'année. Interdiction d'allumer, brûler les végétaux sur pied, notamment les herbes sèches, broussailles...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 00.

Le maire

La secrétaire de séance

Christian JAQUIER

Blandine BRENIAUX